79e Année. — N° 362. Le numéro : 20 centimes LUNDI 28 DÉCEMBRE 1925.

Ameublements
Décoration
Mercier Frès
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papiers peints

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Chaussures Cécil
35 RUE NATIONALE
LILLE

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

## L'inquisition douanière américaine et les protestations européennes

Les Etats-Unis sont dans la situation où se trouvent aujourd'hui les pays dont la monnaie est à la parité de l'or et où le coût de la vie est élevé : ouverts aux importations des pays à monnaie plus ou moins dépréciée, ils peuvent difficilement exporter dans ces mêmes pays où le dollar est à un cours plus ou moins haut.

Le parti républicain, qui est au pouvoir depuis plusieurs anées, a cherché dans la politique protectionniste un remède à la situation et il a fait voter un tarif douanier ultra-protecteur : c'est le *Fordney Tariff*, actuellement appliqué.

Or, aux Etats-Unis, les droits de douane sont établis *ad valorem* : il est donc nécessaire pour la perception de ces droits que les agents du fisc américain connaissent la valeur exacte des marchandises importées et cela ne va pas toujours sans difficulté.

Pour déterminer cette valeur, ces agents peuvent avoir recours aux déclarations des intéressés et à la confrontation des factures.

Mais ces moyens d'investigation ne leur suffisent point. Aussi la loi douanière américaine décide-t-elle, en son article 509 que si un individu « fabriquant, vendant, expédiant ou consignant de la marchandise exportée aux Etats-Unis, refuse, à la requête du Ministre des finances, de permettre à un fonctionnaire des Etats-Unis, dûment accrédité, l'inspection de ses livres, papiers, comptes, documents ou correspondance se rapportant à la valeur ou ou à la clasification de la dite marchandise, tant que ce refus persiste, le ministre des finances devra prohiber l'importation aux Etats-Unis de la dite marchandise. » Et, si ce refus persiste plus d'une an, l'administration des douanes fera vendre aux enchères publiques les marchandises qui auraient été saisies.

Ainsi donc un industriel ou un commerçant européen qui exporte aux Etats-Unis doit se soumettre aux investigations parfois indiscrètes des agents du fisc américain, sinon il lui faut renoncer à expédier ses marchandises chez les compartiotes du président Coolidge.

⁂

Ces prétentions, quelque peu inattendues, ont naturellement provoqué des protestations de la part des gouvernements, notamment celles du Conseil fédéral suisse qui a refusé aux représentants des douanes américaines les prérogatives des agents diplomatiques Le gouvernement anglais vient d'en faire autant.

Mais si, par cas, les gouvernements hésitaient à faire entendre une protestation significative, ils finiraient par s'y déterminer sous la pression des groupements industriels et de commerçants exportateurs.

Aussi, pour citer un exemple entre plusieurs autres, il y a quelques jours, en France, les présidents des syndicats des industries de luxe ont adressé à M. Painlevé, président alors du Conseil, une lettre dans laquelle ils se plaignaient énergiquement de la prétention de la douane américaine de vérifier, par l'inspection des livres et des copies de lettres, les conditions des ventes faites aux personnes rentrant ou résidant aux Etats-Unis.

Cette prétention n'est pas seulement inadmissible en elle-même, mais, ajoutaient les industriels, elle est rendue intolérable par la façon dont trop souvent se comportent les inspecteurs américains. Et, à l'appui de cette plainte, ils citaient les faits suivants : « Une importante maison de couture de Paris a refusé, suivant les instructions du gouvernement français, de se prêter aux investigations illégales des représentants de la douane américaine qui prétendaient examiner sa comptabilité. Pour avoir suivi ce conseil, la dite maison a vu, quelques jours plus tard, tous ses envois arrêtés à New-York. Elle n'a pu les dégager que contre versement d'une caution fixée une première fois à 3.000 dollars et la seconde fois à 10.000 dollars. Poussant encore plus loin leur désir d'être renseignés sur la comptabilité de cette maison, les mêmes agents américains n'ont pas hésité à se présenter au domicile particulier d'une de ses employées pour essayer d'acheter les secrets des livres dont on leur refusait communication. »

D'ailleurs, les représentants des douanes américaines ne dissimulent guère leur façon de procéder. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, sous le titre tentateur de « *Récompenses pouvant se monter à 50.000 dollars* », ils ont fait paraître l'annonce suivante qui est une invite à la délation :

« Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique payera 25 % sur tout le montant qu'il recouvrera, tant en droits d'entrée, droits additionnels ou amendes, pour toute information se référant à la sous-estimation ou à la contrebande des perles, diamants, bijoux, etc. Cette récompense sera payée jusqu'à un maximum de 50.000 dollars. Les renseignements doivent être aussi précis que possible, donnant le nom exact du suspect, le paquebot sur lequel il est embarqué, et, si possible, une description des marchandises en question. Tout renseignement doit être envoyé par lettre ou câble à « American, New-York ». Le nom de l'informateur sera tenu strictement confidentiel. Il ne sera pas divulgué même aux autorités du gouvernement des Etats-Unis. »

On ne saurait concevoir incitation plus directe à la délation.

⁂

De tels procédés ne sont guère tolérables et l'on comprend les réclamations des industriels européens.

Tout récemment, le 5me Congrès des commerçants du Danemark, de la Suède et de la Norvège adopta, à l'unanimité, une motion s'élevant contre les prétentions de la douane américaine.

Ces jours-ci, à la neuvième session du Conseil de la Chambre de commerce international, M. Clémentel, président de la section française, a lu, d'accord avec ses collègues suisses et belges, une protestation très nette dans sa concision.

Après une allusion aux procédés et aux incidents que nous venons de signaler, M. Clémentel ajoutait : « Au point de vue économique, ces prétentions permettent aux agents de la douane américaine de connaître les secrets de fabrication, les moyens de production et les prix de revient. Au point de vue juridique, elles violent le principe de la souveraineté et de l'indépendance des Etats puisqu'elles portent atteinte au droit qui appartient à chaque Etat d'agir librement à l'intérieur de ses frontières et d'écarter l'immixtion d'un autre Etat dans ses affaires intérieures. A un point de vue plus général, en apportant une entrave sérieuse à l'importation des marchandises européennes aux Etats-Unis, elles rendent plus difficile la solution du problème des dettes interalliées, puisqu'il est maintenant admis par les économistes que d'importants transferts de richesses de pays à pays ne peuvent s'effectuer que sous forme de produits. » On ne saurait mieux dire en moins de mots.

A cette augmentation, M. Miles, commissaire administratif des Etats-Unis auprès de la Chambre de commerce internationale, n'avait pas grand chose à opposer. Aussi s'est-il contenté de déclarer que le gouvernement américain étudiait présentement le moyen de donner satisfaction aux exportateurs européens.

Souhaitons que ces bonnes paroles seront bientôt confirmées par les actes. Lorsqu'on exige de ses débiteurs le paiement intégral de leurs dettes, même de celles qu'ils ont contractées dans un intérêt commun, on doit ne pas leur rendre trop difficile la vie industrielle et commerciale dont le développement est pour eux une des conditions essentielles du rétablissement financier. D'autre part — et d'une façon plus générale — lorsqu'une nation désire, comme c'est le cas pour les Etats-Unis, augmenter ses exportations, elle doit veiller à ne pas susciter contre elle les justes réclamations de ceux qu'elle souhaite avoir pour clients.

Ce sont là des vérités vraies des deux côtés de l'Atlantique.

MAX TURMANN,
*Professeur à l'Université de Fribourg.*

*BILLET PARISIEN*

## DE L'ILLUSION A LA RÉALITÉ

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 27 DÉCEMBRE (MINUIT).

*L'année qui s'achève est comme le revers de la précédente. Tandis que 1924 avait vu le triomphe du Cartel des gauches, 1925 a vu sa décadence; 1924 c'était l'illusion; 1925 c'est la médiocre réalité. Il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour apercevoir l'antithèse.*

*Après que la guerre eut répandu sans compter le sang et l'argent français, après l'énorme perte de richesses qu'elle représentait, il semblait, pour tous les esprits clairvoyants, qu'une politique résolument constructive était devenue une rigoureuse nécessité.*

*Il se trouva pourtant des hommes — des Français — pour être d'un autre avis. Arrivés au pouvoir, ils négligèrent les réalités et se lancèrent dans la politique dite des « actes symboliques ».*

*Mais ce n'est point en vain qu'on se moque des réalités. Pour avoir ignoré les conditions d'existence d'un pays, d'une société, les promoteurs de la politique nouvelle retombèrent lourdement du haut de leur ambitieuse rêverie.*

*La guerre a été gagnée par l'union des citoyens; de même, la bataille financière ne peut être gagnée que par la collaboration de tous.*

*Le front unique du contribuable et de l'épargnant n'est pas moins nécessaire aujourd'hui que le front unique des combattants alliés était nécessaire naguère. Or, les socialistes et leurs complices ont brisé l'unité du front financier; les conséquences de leur folie n'ont pas tardé à se faire sentir.*

*Il est inutile de récriminer. D'ailleurs, nous avons, au jour le jour, mis nos lecteurs au courant des vicissitudes du Cartel et de sa lente désagrégation sous le choc répété des événements.*

*Tournons-nous vers l'avenir plutôt que vers le passé, à moins que nous n'y cherchions des exemples et des enseignements. Il y a dans le pays un besoin de vérité qu'il faut satisfaire. Ce n'est qu'en retournant à la vérité que nous nous tirerons de difficultés aggravées par une politique d'illusion et de facilité.*

*Pour réussir le redressement financier, il faut procéder au redressement politique, ou pour mieux dire, au redressement moral.*

*Puisse 1926 nous l'apporter!*

R...

## Les représentants américains à la Commission préparatoire du désarmement

Washington, 27 décembre. — Le président Coolidge prépare la liste des personnalités qu'il désignera comme délégués à la Commission préparatoire de la Conférence pour le désarmement à laquelle le Conseil des Nations a invité les Etats-Unis.

On sait que cette puissance a décidé de répondre affirmativement à la convocation.

Parmi les personnalités qui sont susceptibles d'être nommées, on cite M. Kellogg, secrétaire du département d'Etat; son prédécesseur, M. Hughes; le sénateur Borah, M. Elihu Root, M. Stephen Porter et le sénateur Underwood.

MM. Underwood, Root et Hughes furent déjà les délégués de l'Amérique à la Conférence de Washington en 1921 pour la limitation des armements navals.

M. Coolidge a également l'intention de désigner des membres du parti démocrate.

Les deux grands partis américains étant représentés dans la délégation, il sera ainsi plus facile d'obtenir l'approbation du Congrès, au cas où il serait nécessaire de consulter celui-ci sur la participation américaine à la Conférence.

**L'envoi d'une délégation est favorablement accueilli aux Etats-Unis**

New-York, 27 décembre. ... L'idée de l'envoi d'une délégation américaine à la réunion préparatoire à la Conférence du désarmement, est accueillie avec une telle faveur dans les milieux intéressés, que le président Coolidge n'aura pas, dit-on, à consulter le Congrès avant de désigner les délégués.

## LES TAXIS-CABS A PARIS

(Wide World photos).

*Un nouveau taxi est mis en service à Paris depuis quelques jours. Il rappelle les anciens cabs à chevaux.*

VERS UNE NOUVELLE CRISE MINISTÉRIELLE

## M. Briand est excédé de la résistance opposée par certains membres de son ministère aux projets de M. Doumer

Paris, 27 décembre.— M. Briand approuve les projets de M. Doumer. **Si ceux-ci n'obtenaient pas — ce qui paraît invraisemblable — au sein du Conseil de mardi la majorité des suffrages, il se retirerait du pouvoir.**

Si, au contraire, ils étaient acceptés par la majorité des ministres, il demanderait à la minorité de s'en tenir au principe de la solidarité ministérielle et de s'incliner, laissant la Chambre juge de trancher de différend quand elle en sera saisie en janvier.

M. HERRIOT

Au surplus, la sagesse commande d'attendre les délibérations du Conseil national socialiste **dont les décisions permettront, soit de réformer, soit de dissoudre le Cartel.**

On dit d'autre part que M. Briand est las de la lutte, excédé des perpétuelles résistances à surmonter.

Mais ses conseillers lui font valoir qu'il ne peut céder et qu'aucun ministère viable ne pourrait se constituer après son départ.

**« L'HEURE EST VENUE DE REPRENDRE LE POUVOIR », déclare M. Herriot**

L'« Eclair » signale que M. Herriot a réuni dernièrement à déjeuner, les ministres cartellistes et leur a exposé ses projets financiers.

« **L'heure est venue,** leur a dit M. Herriot, **de reprendre le pouvoir. J'appliquerai la méthode cartelienne:** je réaliserai d'abord l'équilibre du budget, ensuite, je règlerai la question des dettes interalliées, puis je créerai la Caisse d'amortissement autonome.

» Après quoi, au mois de mai prochain, au lieu de rembourser les bons du Trésor arrivant à échéance, avec des billets de banque, je des échangerai pour éviter l'inflation, contre des bons de la Caisse d'amortissement ayant force libératoire. »

**L'OPPOSITION IRRÉDUCTIBLE DES CARTELLISTES**

Cependant, malgré les espoirs optimistes que nous venons de résumer on envisage sérieusement, dans les couloirs de la Chambre, la possibilité d'une nouvelle crise ministérielle.

Les ministres radicaux ont été vivement impressionnés par l'argumentation de M. Doumer qui leur a montré que ce dont il avait besoin immédiatement, c'était d'argent et non d'un contre-projet.

Les économies, un meilleur aménagement de l'impôt sur le revenu, le ministre en est partisan, mais ce ne sont pas ces mesures qui produiront tout de suite les disponibilités dont le Trésor a besoin.

**Il ne reste donc pour faire face à ces nécessités immédiates, que les impôts indirects et la taxe sur le chiffre d'affaires.**

Mais il n'est pas moins certain que **quelques-uns de leurs amis politiques poussent les ministres cartellistes vers une solution extrême:**

Ils les incitent à donner leur démission s'ils ne peuvent obtenir de M. Doumer qu'il renonce à son projet.

## LA RÉPARTITION DE LA PREMIÈRE ANNUITÉ DU PLAN DAWES

Paris, 27 décembre. — L'agent général des paiements de réparations vient de faire connaître la répartition définitive de la première annuité du plan Dawes d'un montant de un milliard de marks-or, applicable à la période allant du 1er septembre 1924 au 31 août 1925.

Voici, d'après le « Temps », cette répartition en marks-or :

Service de l'emprunt extérieur allemand, 77.005.523; Commission administrative et de contrôle, 26.716.733; montants alloués aux puissances, 890.534.000; solde non alloué au 1er août, 5.998.513. Total, 1.000.254.770. La somme de 254.770 marks représente les bénéfices sur le change et les intérêts sur le total de la somme allouée aux puissances. La part de la France est de 4.516.990 marks-or (environ 2 milliards 900 millions de francs-papier.

L'agent des paiement donne des précisions sur la façon dont les puissances ont utilisé leur part respective. Sur le montant de sa part, le gouvernement français a pris 136 millions environ pour les frais de ses armées d'occupation dans les pays rhénans et la Ruhr. Un paiement de 235 millions de marks environ a eu lieu pour les livraisons en nature pendant l'année. De plus, à la fin de l'année, il existait des engagements au compte de la part d'annuité de la France d'un montant de 31 millions de marks-or.

En d'autres termes, dit l'agent général, sur le montant total de la part de la France, 435 millions de marks-or environ ont été payés ou effectivement engagés au titre de livraisons déjà exécutées ou en cours d'exécution.

EN SYRIE

## Les chefs druses auraient accepté les propositions françaises

Londres, 27 décembre. — On mande de Bagdad au « Sunday Times » qu'un convoi arrivant hier de Syrie a déclaré que les chefs druses ont accepté les propositions de paix françaises.

## Le Nouvel An à l'Elysée

**Les vœux du personnel au Président de la République**

Paris, 27 décembre. — Les familles du personnel de l'Elysée sont venues ce matin

M. DOUMERGUE
*Président de la République*

à 11 heures offrir leurs vœux de nouvel an au Président de la République.

M. Gaston Doumergue, après les avoir remerciés, leur a présenté ses souhaits et a distribué des étrennes aux enfants.

*Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.*

# AU MAROC

**L'ENVOYÉ D'ABD-EL-KRIM A ÉTÉ REÇU PAR M. MALVY**

Paris, 27 décembre. — Le capitaine Canning, l'envoyé d'Abd-el-Krim, retarde son départ qui avait été primitivement fixé au 27 décembre. On suppose qu'il attend que le gouvernement espagnol ait fait connaître au gouvernement français son avis sur les conditions de paix.

Le capitaine Canning a vu M. Malvy et espère voir M. Steeg.

Il ne s'est pas présenté encore au Quai d'Orsay.

**LES SOUMISSIONS SE MULTIPLIENT**

Fez, 27 décembre. — Le mouvement de soumission des tribus du Haut Ouergha est aujourd'hui presque terminé, ramenant dans le devoir les Senhadja de Gheddo, les Senhadja de Mosbah, les Beni Ouiid.

Chez les Senhadja de Gheddo, la totalité soit 2.000 familles a accepté nos conditions. La confédération des Senhadja de Mosbah, comprenant les Senhadja Ech Chems (traduire « du Soleil ») et les Senhadja de Dol (traduction « de l'ombre »), soit 2.800 familles, occupant les deux versants du Djebal Kheil, ont souscrit à nos conditions.

Chez les Beni Ouiid, sur 1.050 familles, 800 se sont présentées pour demander l'aman qui aura vraisemblablement lieu demain.

250 familles de la fraction Hadj Kellal n'ont pas encore fait de démarches.

Ces nombreuses soumissions sont le résultat de l'action militaire et politique de Amar Damidou, soutenu par nos forces supplétives, sous le commandement de nos officiers de renseignements.

Notre ligne d'influence se trouve entre le Djebel Nador et Moulay-Aïn-Djenan, portée en avant sur une profondeur atteignant trente kilomètres en certains points. Notre nouvelle ligne part du Djebel Nador, atteint Beraber, puis suit l'oued Damasine jusqu'à son confluent avec l'Ouergha dont elle suit sensiblement le cours, pour englober toutes les tribus de la rive gauche, jusqu'à Moulay-Aïn-Djenan.

**UN SUJET ALLEMAND DANS L'ENTOURAGE DU CAPITAINE CANNING**

« Le Journal » signale le fait suivant qui, à son avis, s'il ne constitue qu'une simple coïncidence, n'en est pas moins curieux :

Le capitaine Canning est descendu à Paris, dans un hôtel où se trouve, comme par hasard, un sujet allemand nommé Macklender.

Or, ce M. Macklender est un ancien agent des frères Manessmann. Il n'est peut-être plus à leur service, mais il fait incontestablement partie de cette bande internationale qui patronne le Riff avec l'intention de l'exploiter.

Sa présence a été signalée à des conférences données par Canning à la presse étrangère. M. Macklender a même discuté ouvertement avec l'envoyé d'Abd-el-Krim, la question du tarif. Tout cela n'est pas pour détourner le Gouvernement français de l'attitude réservée qu'il observe à l'égard de la manœuvre du capitaine.

L'émissaire d'Abd-el-Krim commente volontiers un memorandum, dont les termes souvent imprécis, se trouvent en contradiction flagrante avec les proclamations dont le chef riffain inonde l'Afrique du Nord.

**UNE NOTE DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL**

Madrid, 27 décembre. — Le Gouvernement communique la note suivante:

Les journaux étrangers publient avec plus ou moins d'étendue et en les commentant chacun suivant ses idées, des informations relatives à la mission que M. Gordon Canning prétend être venu remplir en Europe au nom d'Abd-el-Krim.

Ce sujet britannique apparaît comme ne s'inspirant en soutenant la demande de paix du chef rebelle, que de sentiments humanitaires, que quelques personnes sans défiance tiennent pour sincères.

Par bonheur, les gouvernements français et espagnol, chaque jour plus étroitement unis et du plein accord au sujet de leur intervention au Maroc, accueillent avec la plus grande méfiance ces demandes de paix qui ne sont que la répétition de demandes antérieures et ils ont trop d'expérience pour ne pas comprendre qu'elles n'ont d'autre but et d'autre portée que de faire de la propagande à l'étranger, en soulevant des controverses, grâce auxquelles on essaye de redresser le prestige bien déchu d'Abd-el-Krim. Ce n'est pas en faisant de la propagande dans la presse que les rebelles vaincus se soumettent, mais bien en demandant le pardon de leurs fautes.

Or, trop grandes sont les fautes d'Abd-el-Krim et trop profond le mal qu'il cause à l'humanité et à ces frères de race aux-mêmes, pour que nous fassions en sa faveur une exception, dont nous aurions bientôt à nous repentir.

Après les victoires obtenues par les armées françaises et espagnoles, au cours de la dernière campagne et après notre débarquement et notre solide installation dans le secteur d'Ajdir, on ne saurait prendre au sérieux aucun émissaire d'Abd-el-Krim, s'il réduit, comme le fait M. Gordon Canning, les obligations du chef riffain uniquement à l'acceptation de l'autorité religieuse du sultan, en échange d'une indépendance réelle qu'il usurpe du nom de large autonomie et s'il demande entre autres avantages positifs pour les rebelles, la cession des territoires que la France et l'Espagne durent occuper au prix d'énormes efforts et comme unique garantie d'une paix à laquelle ces deux pays aspirent plus que quiconque.

S'il convient à Abd-el-Krim de gagner du temps pour se refaire, s'il cherche à éviter la poursuite menée contre lui tenace avec l'appui du pays marocain; si, devant la constante défection de tribus importantes qui reviennent au Makhzen, convaincues du leurre dont elles ont été victimes; s'il recherche des effets politiques capables d'enrayer ce mouvement qui n'a pas échappé à sa vive perspicacité et qu'il comprend devoir être sa perte : il ne doit pas oublier que les gouvernement français et espagnol, étroitement unis, veillent à leurs intérêts et ne céderont que moyennant des conditions répondant à l'effort qu'ils ont fait et à leur situation de vainqueur.

## LA MORT DE M. J.-L. BONNET

*M. Millerand sera-t-il candidat à son siège de député ?*

Paris, 27 décembre. — L'« Humanité » se fait l'écho d'un bruit selon lequel M. Mille-

M. MILLERAND

rand poserait sa candidature au siège de député devenu vacant dans le deuxième secteur de Paris, par suite du décès de M. Bonnet.

## UN ARCHITECTE ESCROC EST ARRÊTÉ A PARIS

**IL AVAIT ENCAISSÉ 250.000 FRANCS**

Paris, 27 décembre. — Installé il y a quelques mois, comme architecte, rue du Dr Gosselin, à Cachan, Eugène Bourgeois, âgé de 32 ans, se chargeait de la construction d'habitations dites à bon marché. Il se chargeait aussi d'endormir la confiance de ses clients en réussissant à se faire remettre des avances variant entre 2.000 et 5.000 francs pour couverture des premiers travaux.

Ces travaux, on s'en doute, ne furent jamais entrepris.

Las d'attendre, et constatant que l'architecte avait surtout construit un « bateau », une cinquantaine de dupes portèrent plainte en avril dernier. Mais quand la police vint pour arrêter Eugène Bourgeois, celui-ci avait disparu, abandonnant femme, enfants et clients. Un expert commis fixa à 250.000 fr. les sommes encaissées par l'escroc. Et le tribunal de commerce prononça la faillite de l'architecte.

Depuis, personne n'avait entendu parler du fuyard.

Quelle ne fut pas la surprise, samedi matin, de M. Chaussat, architecte à Cachan, en croisant Eugène Bourgeois qui tranquillement déambulait sur le boulevard Montparnasse! M. Chaussat n'hésita point, son ancien collègue n'était qu'un voleur que la justice recherchait en vain, et il requit un gardien de la paix. Le passant, en dépit de ses protestations, fut invité à se rendre en compagnie de M. Chaussat au commissariat de la rue d'Assas.

Devant M. Mollard, commissaire, Eugène Bourgeois exhiba un livret militaire.

— Je ne suis pas l'architecte Bourgeois, dit-il. Vous vous trompez. Je me nomme Jalbert, j'exerce à Dijon. Voici mes papiers.

Mais, devant les affirmations de M. Chaussat et les questions serrées posées par le commissaire, le pseudo Jalbert finit par avouer:

— Eh bien ! oui, je suis Eugène Bourgeois. Grâce au livret militaire volé à un ami de mon père, j'ai pu, après ma fuite, m'installer sous le nom de Jalbert, à Dijon. Là, j'ai commis de nouvelles escroqueries au préjudice de personnes désirant faire construire des maisons à bon marché. J'ai récemment quitté Dijon, à la suite des récriminations et des menaces de ceux que j'ai volés. J'étais venu à Paris, pour voir les miens, avant d'aller ailleurs me cacher.

L'architecte-escroc a trouvé une habitation à bon marché: le Dépôt.

## LA GUERRE CIVILE EN CHINE

**DES FORCES NAVALES AMÉRICAINES SONT ENVOYÉES DANS LES EAUX CHINOISES**

New-York, 27 décembre. — Une dépêche de Manille annonce que six contre-torpilleurs américains, qui se trouvaient ancrés au large des îles Philippines, ont reçu l'ordre d'appareiller immédiatement pour les eaux chinoises.

Deux de ces contre-torpilleurs se rendraient à Shanghaï, un à Che-Fou et un autre à Ta-Kou-Bar. La destination du sixième bâtiment reste inconnue.

Ce mouvement des navires de guerre a été provoqué par les récents câbles adressés au département d'Etat par les représentants américains à Pékin et à Hong-Kong, déclarant que la vie des citoyens américains résidant en Chine courait quelques risques.

**UN CONTRE-TORPILLEUR JAPONAIS**

Tokio, 27 décembre. — Un contre-torpilleur japonais a reçu l'ordre de se rendre à Chin Wang Tao pour protéger les ressortissants japonais, car les troupes du général Li Ching Liu évacuent la région.

On se souvient que ces dernières troupes viennent d'être chassées de Tien-Tsin par l'armée du général Feng Yu Hsiang.

**LES RELATIONS FERROVIAIRES AVEC PÉKIN SONT RÉTABLIES**

Londres, 27 décembre. — Un télégramme de Pékin annonce que les services ferroviaires de la région de Pékin sont maintenant complètement rétablis. Les délégués étrangers qui doivent assister à la conférence sur les droits « d'extra-territorialité » pourront dès maintenant venir à Pékin. On pense que la conférence en question commencera à siéger le 2 ou 3 avril.

**APRÈS LA DÉFAITE DE KUO-SUNG-LIN**

Changhaï, 27 décembre. — Suivant des nouvelles de source japonaise, les pertes subies par les troupes du général Kuo-Sung-Lin n'ont pas été très importantes. Bien que la déroute de ce général ait été complète, il ne semble pas que l'intensité du froid ait fait avancer la cause de la paix.

Le succès du général Feng Yu Hsiang a été contrebalancé par les avantages remarquables remportés en Mandchourie par le maréchal Chang So Lin.

**UNE INTERVENTION DES PUISSANCES AURAIT LIEU**

Pékin, 27 décembre. — D'après la « Chicago Tribune », des radios interceptés annoncent que les cabinets de Washington, de Londres, de Paris, de Rome et de Tokio ont décidé d'intervenir en Chine avant la fin de l'année.

**UN DÉMENTI DES MILIEUX FRANÇAIS AUTORISÉS**

Paris, 27 décembre. — Dans les milieux français autorisés, on déclare qu'il n'a pas été et ne sera pas envoyé de note concertée des puissances intéressées au Gouvernement chinois, à propos des événements actuels.

**UN CHEF DES ETUDIANTS EST TUÉ**

Shanghaï, 27 décembre. — D'après un communiqué reçu de Moukden, Li-Chan, homme très instruit, ancien ministre de la Justice, qui était récemment principal conseiller du général Kug-Sung-Lin, a été tué mercredi par une balle égarée.

C'était le chef le plus écouté du parti des étudiants.